

Maitrisez vos dépenses de SOINS OPTIQUES

1

CHOISIR UN OPHTALMOLOGUE CONVENTIONNÉ

Contrôlez vos dépenses d'honoraires

Privilégiez les praticiens adhérents OPTAM, dont les honoraires sont plafonnés. La section [annuaire.santé](#) sur [www.ameli.fr](#) vous permet de les identifier.


2

CHOISIR UN OPTICIEN DE VOTRE RESEAU DE SOIN

Faites appel à votre réseau de soin



Suivez le lien vers votre réseau de soin sur votre espace dédié [www.cogevie.fr](#). Géolocalisez votre professionnel de santé partenaire et bénéficiez de tarifs négociés.

2
3

CHOISIR VOS LUNETTES

Pour vos lunettes : Panier Libre ou 100 % Santé

Votre opticien doit vous proposer les deux paniers. Il identifie en temps réel votre reste à charge si vous choisissez le panier libre. Voici les deux paniers :



MONTURES



35 modèles adultes et 20 modèles enfants, avec un prix limite de vente à 30 €

VERRES

Traitements anti-rayures, anti-UV obligatoires, anti-reflet et aminci en option Tarifs libres.

OFFRE LIBRE

Choix libre

Caractéristiques libres

Aucun reste à charge

Le reste à charge varie en fonction des garanties de votre contrat

4

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT À VOTRE VUE !